



# BULLETIN D'INSCRIPTION

## FORMATION SATIS en Psychothérapie Intégrative Art&DanseThérapie

FORMATION DE SOMATOPRATICIEN ET ART-THÉRAPEUTE ANALYSTE

Merci de bien vouloir remplir ce formulaire

NOM	PRENOM	TELEPHONES FIXE & PORTABLE
ADRESSE PERSONNELLE (FACULTATIF)	EMAIL	
PROFESSION	COMMENT AVEZ-VOUS CONNU ACCORPS ET LA FORMATION SATIS ?	
	<input type="checkbox"/> Site WEB <input type="checkbox"/> Annonce Presse <input type="checkbox"/> Relation personnelle <input type="checkbox"/> Relation professionnelle Autre :	

J'accepte que mon adresse soit transmise aux autres stagiaires    OUI    NON



**Je m'inscris à la formation SATIS Psychothérapie Intégrative Art&DanseThérapie**

- Médiateur en thérapies corporelles et artistiques (2ans)
- Art-thérapeute analyste (4 ans)

Merci de surligner votre option

Rappels :

Coût de la formation/année : 3 976€ par année payable en 12 versements, soit 142€/jour de formation

Coût de l'hébergement : 75 €/jour pension complète

Je joins à ce bulletin d'inscription un chèque d'acompte de 400 € encaissé un mois avant le début de la formation.

Le..... à .....

Signature

**PS : Votre inscription ne sera validée qu'à réception de votre acompte.**



## CONVENTION DE FORMATION pour les salariés d'institution

Je souhaite recevoir une convention de formation

Nom du contact :  
Nom du signataire/représentant légal :  
Etablissement/Entreprise :  
Service :  
Adresse :  
Code postal :  
Ville :  
Pays :  
Tél. :  
Portable :  
E-Mail :

## MODALITÉS DE RÈGLEMENT pour tous

Votre inscription doit impérativement être accompagnée d'un acompte, du présent bulletin complété et du contrat signé (voir ci-après).

Le chèque d'acompte sera encaissé 1 mois avant le début de la formation.

S'il s'agit d'un module, le solde sera à transmettre 15 jours avant le 1er jour de la formation par chèque (possibilité d'établir un échéancier de paiement) à l'ordre de Corinne TRANCHIDA Institut AcCorps Formation.

Dès réception de l'acompte, un courriel de confirmation vous sera adressé.

La facture et l'attestation de présence seront remises aux participants pendant la formation.

## ANNULATION

Toute demande d'annulation d'inscription doit être formulée par écrit à

l' Institut AcCorps FORMATION - C. TRANCHIDA,

1 rue Bosquet 34090 MONTPELLIER ou par mail à [tranchida.corinne@neuf.fr](mailto:tranchida.corinne@neuf.fr).

Dans le cas d'une annulation par le stagiaire ou l'établissement, celle-ci peut être faite sans frais si elle parvient à AcCorps Formation au moins 30 jours avant le début de la formation. Pour toute annulation faite moins de 30 jours avant le début de la formation, AcCorps Formation conserve l'acompte. En cas d'absence ou d'abandon en cours de formation, le module en cours est payable en totalité et le solde du montant dû pour les modules dédits est annulé.

Le..... à .....

Signature précédée de la mention « Bon pour Accord »

AcCorps FORMATION/SATIS - TRANCHIDA Corinne

Correspondance : 1 rue Bosquet 34090 MONTPELLIER - 06 62 08 18 80- [tranchida.corinne@neuf.fr](mailto:tranchida.corinne@neuf.fr)

[www.accorps-mtp.com](http://www.accorps-mtp.com)

n° de siret : 42594 316 00030

n° déclaration prestataire de formation 9134 07555 34



## CONTRAT DE FORMATION

Entre d'une part,  
AcCorps FORMATION  
Ayant son siège social : 1 rue Bosquet 34000 MONTPELLIER  
Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 91 34 07555 34  
N° siret 42594316 00030  
Représenté par Corinne TRANCHIDA

Et D'autre part,  
Nom :  
Prénom :  
Adresse :  
Téléphone :  
E-mail :  
Fonction :  
Ci-après dénommé « le stagiaire »

Il est conclu le contrat de formation ci-après :

### **Art 1 Objet du contrat**

Accorps formation s'engage à dispenser au stagiaire l'action de formation suivante :  
Titre : Art&Danse Thérapie  
Dates : 2021-2022 / 2023-2024  
Durée : 2 ans / 4 ans

### **Art 2 Nom et qualification du formateur**

Voir fiche pédagogique

### **Art 3 Prix/Nature/Durée/Objectifs/Lieu/Programme**

Voir fiche pédagogique

### **Art 4 Modalités de paiement**

**4.1** Le stagiaire doit faire parvenir le contrat de formation (téléchargé sur le site ou adressé par AcCorps formation, signé et daté, par courrier électronique. L'original sera déposé à AcCorps Formation lors du module ou envoyé par courrier.

#### **4.2 Conditions d'Inscription**

Votre inscription doit impérativement être accompagnée d'un acompte, du présent bulletin complété et du contrat signé.

Le chèque d'acompte sera encaissé 1 mois avant le début de la formation.



S'il s'agit d'un module, le solde sera à transmettre 15 jours avant le 1er jour de la formation par chèque (possibilité d'établir un échéancier de paiement) à l'ordre de Corinne TRANCHIDA Institut AcCorps Formation.

Dès réception de l'acompte, un courriel de confirmation sera adressé au participant.

La facture et l'attestation de présence seront remises aux participants pendant la formation.

#### **4.3 Annulation**

Toute demande d'annulation d'inscription doit être formulée par écrit à l'Institut AcCorps - C. TRANCHIDA, 1rue Bosquet 34090 MONTPELLIER ou par mail à [tranchida.corinne@neuf.fr](mailto:tranchida.corinne@neuf.fr).

Dans le cas d'une annulation par le stagiaire ou l'établissement, celle-ci peut être faite sans frais si elle parvient à AcCorps Formation au moins 30 jours avant le début de la formation. Pour toute annulation faite moins de 30 jours avant le début de la formation, AcCorps Formation conserve l'acompte de formation.

#### **4.4 Inscriptions faites moins de 10 jours avant le début de l'action de formation**

Donneront lieu à un encaissement immédiat de l'acompte, le stagiaire renonçant à bénéficier du délai de rétractation. Le paiement du solde se fera lors de la formation.

#### **Art 5 Interruption de la formation,**

**5.1** En cas d'arrêt du programme de formation du fait d'AcCorps FORMATION l'intégralité des prestations non servies sera remboursée prorata temporis.

**5.2** Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue (décès, arrêt longue maladie avec certificat médical) seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au contrat.

**5.3** En cas d'arrêt de la formation pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié suivant les modalités financières suivantes : les jours de formation suivis sont dûs intégralement et le stagiaire devra à titre de dommages et intérêts à AcCorps FORMATION quatre vingt pour cent (80 %) du montant initial à couvrir. En cas d'absence ou d'abandon en cours de stage, ce dernier est payable en totalité.

#### **Art 6 Engagement du stagiaire**

Le stagiaire s'engage à ne pas utiliser de reproductions, d'enregistrements ou tout autre support mis à sa disposition par AcCorps Formation autrement qu'à titre privé, pour sa propre formation.

#### **Art 7 Engagement d'AcCorps FORMATION**

AcCorps formation s'engage à dispenser la formation selon les modalités telles que définies dans la fiche pédagogique et se réserve le droit de changer de formateurs. La formation pouvant être annulée jusqu'à 5 jours avant le début en cas d'insuffisance d'inscriptions.

AcCorps formation ne peut être tenu responsable de carence de formateur (force majeure).

Dans les deux cas, AcCorps formation s'engage à proposer un report d'inscription sur une session ultérieure ou un remboursement de l'acompte.

Les frais de transport et d'hébergement engagés restent à la charge du stagiaire.

#### **Art 8 Engagement déontologique**

Le stagiaire et les différents formateurs d'AcCorps Formation sont tenus par les règles déontologiques en usage, en particulier par les règles de discrétion concernant les participants et les



clients. AcCorps Formation, se  
Française de Psychothérapie et de Psychanalyse (FF2P).

conforme au code de la Fédération

### Art 9 Droit applicable et litige

Le présent contrat est régi par les lois et règlements français. En cas de difficulté sur la validité, l'interprétation ou l'exécution du présent contrat, les parties s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable.

En cas de désaccord persistant, de plus de trois mois, à compter de la première notification concernant le différend, le litige est porté devant les juridictions françaises compétentes. Tout litige résultant de l'exécution du contrat sera porté par devant la juridiction du lieu du siège social d'AcCorps FORMTION.

Fait en Deux exemplaires, à Montpellier

Le	Cachet D'AcCorps FORMATION
Signature Stagiaire avec la mention « lu et approuvé »	Signature de Mme Corinne TRANCHIDA, Responsable de l'OF
Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur d'AcCorps Formation et l'accepter sans réserve	
Date et Signature du Stagiaire	

AcCorps FORMATION/SATIS - TRANCHIDA Corinne

Correspondance : 1 rue Bosquet 34090 MONTPELLIER - 06 62 08 18 80- [tranchida.corinne@neuf.fr](mailto:tranchida.corinne@neuf.fr)

[www.accorps-mtp.com](http://www.accorps-mtp.com)

n° de siret : 42594 316 00030

n° déclaration prestataire de formation 9134 07555 34





## **Autorisation de reproduction et de représentation de photographie et vidéo pour une personne majeure**

ENTRE : Mme, M \_\_\_\_\_ Né(e) le \_\_/\_\_/\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
Demeurant :

\_\_\_\_\_

Dénommé(e) ci-après «le Modèle»

ET : Mme Corinne TRANCHIDA et l'organisme de Formation « ACCORPS FORMATION »  
Demeurant :  
au 1 rue Bosquet, 34090 MONTPELLIER  
Dénommé(e) ci-après «le Photographe»

### **ARTICLE 1 CESSION DES DROITS**

Par le présent contrat, le MODÈLE cède au PHOTOGRAPHE les droits qu'il détient sur son image, telle que reproduite sur les photographies réalisées lors de session de psychothérapie vécu lors de stages résidentiels ou de formation.

L'utilisation des photos sera en lien avec l'éthique de la psychothérapie et avec le projet de faire connaître l'art-thérapie et danse-thérapie. Les images du modèle seront exclusivement utilisées par le photographe ci-dessus mentionné et non cédées à des tiers. Elles ne seront en aucun cas utilisées à d'autres fins que les suivantes :

Les photographies pourront être exploitées dans le cadre d'un projet d'édition, d'une exposition, d'une vidéo ou d'un film etc... dans le monde entier et dans les domaines suivants : édition, presse, internet directement par le PHOTOGRAPHE.

En conséquence, le MODELE autorise le PHOTOGRAPHE à fixer, reproduire, communiquer et modifier par tout moyen technique les photographies réalisées dans le cadre du présent contrat.

Les photographies pourront être reproduites en partie ou en totalité sur tout support (papier, numérique, magnétique, tissu, plastique etc.) et intégrées à tout autre matériel (photographie, dessin, illustration, peinture, vidéo, animations etc.) connus et à venir.

Ce contrat vaut pour différents cadrages selon le choix du modèle

- Production/création seule
- Présence Bras/Pieds/Jambes autour de l'œuvre créée
- Visage Seul/Groupe
- Corps dansant/créant de dos, de côté, de face
- Derrière un masque qu'il ou elle a créé

Autre :

Commentaire :

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Le Modèle

Le Photographe

AcCorps FORMATION/SATIS - TRANCHIDA Corinne

Correspondance : 1 rue Bosquet 34090 MONTPELLIER - 06 62 08 18 80- [tranchida.corinne@neuf.fr](mailto:tranchida.corinne@neuf.fr)

[www.accorps-mtp.com](http://www.accorps-mtp.com)

n° de siret : 42594 316 00030

n° déclaration prestataire de formation 9134 07555 34



